

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM**, société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculé au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 25 Juin 2014 à 10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel ,Rue n°7–Had Soualem, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2013,**
- 2 - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013,**
- 3 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,**
- 4 - Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2013,**
- 5 - Quitus au Conseil d'Administration,**
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2013,**
- 7 - Pouvoir pour formalités légales.**

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale, étant rappelé que les états de synthèse de l'exercice 2013 ont déjà fait l'objet d'une publication dans le quotidien l'Economiste n° 4244 du 31 Mars 2014.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote à distance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion; L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter. Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2014 PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve dans toutes les parties.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 51.002.259,12 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2013.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légalement requises partout où besoin sera.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2013 :

Bénéfice Net Comptable	51 002 259,12
Affectation à la réserve légale :	0,00
Reste :	51 002 259,12
Report à nouveau	27 407 374,95
Résultat distribuable de l'exercice	78 409 634,07
Dividendes brut (75 DHS par action)	75 000 000,00
Affectation en report à nouveau	3 409 634,07

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 31 juillet 2014 aux guichets de BMCE BANK.

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l'exercice 2013, la situation nette de la société s'établira comme suit :

Capital social	100 000 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	60 500 000,00
Réserve légale	10 000 000,00
Réserve d'investissement	56 757 190,98
Autres réserves	71 486 873,86
Report à nouveau	3 409 634,07